



La concurrence au service de tous

Offre d'emploi

RAPPORTEUR (H/F)

Service 1 – Transports, énergie et BTP

Publication le 07 janvier 2021

Autorité administrative indépendante, l'Autorité de la concurrence veille au bon fonctionnement concurrentiel de l'économie en France. Elle contribue à la régulation de la concurrence aux niveaux européen et international. Sa compétence transversale la conduit à intervenir dans tous les secteurs économiques.

Elle a en charge 4 grandes missions :

Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles (ententes et abus)

Contrôler les opérations de concentrations (fusions et rachats)

Emettre des recommandations (avis aux pouvoirs publics et acteurs économiques)

Réguler les professions réglementées

Figurant parmi les meilleures autorités de concurrence au monde dans le classement de la Global Competition Review, l'Autorité est également en pointe sur les nouvelles problématiques liées à l'économie numérique.

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Les services d'instruction, dirigés par le rapporteur général, comptent environ cent rapporteurs permanents. Ils comprennent cinq services dédiés au traitement des dossiers contentieux, ainsi que le service des professions réglementées, le service des concentrations, le service des investigations et le service économique. Chaque service est dirigé par un chef de service.

DESCRIPTION DU POSTE

Le service 1 a en charge le traitement des dossiers contentieux (ententes et abus de position dominante) et l'élaboration des projets d'avis de l'Autorité plus particulièrement dans les secteurs des transports, de l'énergie et du BTP.

Dans ce cadre, le(a) rapporteur(e) :

✓ instruit les dossiers dont l'Autorité est saisie : décisions au fond, demandes de mesures conservatoires, demandes d'avis ;

- ✓ enquête (recueil de preuves, audition des témoins...);
- ✓ participe aux opérations de visites et saisies, y compris pour des affaires qu'il n'instruit pas ;
- ✓ participe à la consolidation des compétences sectorielles en matière de transports et d'énergie, ainsi qu'au suivi des relations avec les administrations ou les régulateurs concernés.

Sous le contrôle du rapporteur général adjoint, le(a) rapporteur(e) rédige les notifications de griefs et les rapports qui interviennent dans le cadre d'une procédure contradictoire et concernant les pratiques anticoncurrentielles qu'il(elle) instruit (abus de position dominante, ententes). Il(elle) rédige également des avis notamment sur saisine du gouvernement, des commissions parlementaires ou sur saisine d'office du collège. Il(elle) présente lui-même l'affaire en séance devant le collège de l'Autorité.

Le(a) rapporteur(e) peut également être sollicité(e) pour participer à différentes activités annexes, comme la formation interne, les activités du réseau européen de concurrence ou des activités internationales.

PROFIL DU CANDIDAT

La fonction de rapporteur est à dominante juridique et économique, avec dans le cadre de ce poste différentes composantes sectorielles identifiées. Une double formation en droit et en économie constituerait un avantage appréciable. Une expérience professionnelle pertinente en relation avec l'un de ces secteurs serait un atout complémentaire, et une appétence pour les enjeux relatifs à tout ou partie de ces secteurs est, à tout le moins, nécessaire. Une expérience des procédures contentieuses judiciaires ou administratives serait également un atout.

Le(a) candidat(e) saura faire preuve d'autonomie et de sens de l'initiative. Pour autant, il(elle) saura régulièrement rendre compte de l'évolution de son travail, et contribuer à la consolidation d'une compétence et d'une culture partagée avec ses pairs. Réactif(ve), il(elle) témoignera d'une capacité à respecter les délais dans le traitement des affaires qui lui sont confiées, tout particulièrement les procédures d'urgence et les avis.

MODALITES DE CANDIDATURE ET DE RECRUTEMENT

L'emploi de rapporteur permanent est régi par l'article R. 461-4 du Code de commerce qui prévoit : "Les rapporteurs permanents sont nommés parmi les membres du conseil d'Etat, les magistrats, les fonctionnaires de catégorie A, les agents contractuels de l'Etat de niveau équivalent ou les personnalités ayant une compétence économique ou juridique et titulaires d'un des diplômes permettant d'accéder à un corps de catégorie A".

- Les fonctionnaires titulaires (niveau A) sont détachés sur un emploi contractuel à durée indéterminée ; la durée du détachement est arrêtée par l'administration d'origine, en accord avec le rapporteur général,
- Les non titulaires sont recrutés en contrat à durée indéterminée

Les candidatures (CV/LM) sont à adresser, par courriel, au plus tard le 07/02/21 à :

recrutement@autoritedelaconcurrence.fr

Merci de noter sur votre candidature la référence de l'offre : **rap.CONC1.2021**

Des renseignements peuvent être pris auprès de :

Camille Reynaud, chargée du recrutement au bureau des ressources humaines (01.55.04.00.20)

Laure Gauthier, cheffe du service 1 (01.55.04.00.48)

Autorité de la concurrence

11, rue de l'échelle, 75001 Paris

01 55 04 00 00

www.autoritedelaconcurrence.fr

